

Vos correspondants

Quelle que soit votre demande,
un interlocuteur privilégié est à votre écoute.

■ GMF

Pour toute information :

Maxime LAFAYE : Tél. : 01 41 40 54 54

Pour les dossiers sinistres uniquement :

0 969 372 070 (n° non surtaxé)

GMF - Département des Risques Spécifiques

148, rue Anatole France - 92597 Levallois-Perret Cedex

FIDELIA ASSISTANCE

27 Quai Carnot, BP 550 - 92212 Saint-Cloud Cedex

Par téléphone :

- de France Métropolitaine : 01 47 11 12 34

- de l'étranger : 33 1 47 11 12 34

■ FÉDÉRATION

Services :

Fanny DEDIEU - Bureau assurances

Tél. : 01 79 86 34 86 - Fax : 01 79 86 34 84

Courriel : f.dedieu@lafederationdefense.fr

Pascal RAVEAU - Directeur général

Tél. : 01 79 86 34 82 - Fax : 01 79 86 34 84

Courriel : p.raveau@lafederationdefense.fr



CLUBS AFFILIÉS À LA FCD

Ce qu'il faut savoir pour pratiquer
votre passion sans risque
avec GMF, assureur et partenaire
de la FCD.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Le détail des garanties figure
dans les Conditions Générales et Particulières de nos contrats.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise
régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue
Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF
ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa
Protection Juridique et/ou AM-GMF.

© EmmaNeau - Juillet 2026.



Assurément
Humain



QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITÉ, GMF PEUT ASSURER VOTRE CLUB ET LA SÉCURITÉ DE VOS ADHÉRENTS

	CE QUE LE CONTRAT DE LA FÉDÉRATION ASSURE POUR VOTRE CLUB ET VOS ADHÉRENTS	CE QUE VOTRE CLUB PEUT FAIRE POUR COMPLÉTER L'ASSURANCE DE LA FÉDÉRATION
RESPONSABILITÉ CIVILE	Assurance du Club et des licenciés : ■ Pour toute activité et/ou compétition organisées dans le cadre de la FCD (sauf sports aériens et compétitions automobiles). ■ Pour toute manifestation organisée dans le cadre de la FCD regroupant au plus 5 000 participants.	■ Extension du contrat licence pour toute manifestation regroupant plus de 5 000 participants.
ASSURANCE LICENCE		
ACCIDENTS CORPORELS	Assurance des licenciés : ■ Pour toute activité organisée par votre Club.	■ Mettre à la disposition de ses adhérents des formules de garanties complémentaires et facultatives.
ASSURANCE DES VÉHICULES	Pour les véhicules n'appartenant pas au Club : ■ Assurance des véhicules mis à disposition du Club dans le cadre de ses activités. Pour être assuré, le véhicule doit impérativement être inscrit sur le registre des sorties du Club.	Pour les véhicules propriétés de votre Club (motos, karts, véhicules d'entretien) : ■ Assurance adaptée dans le cadre de toutes vos activités sportives, artistiques ou culturelles, consultez vos correspondants.
ASSISTANCE DÉPLACEMENT	Pour tous vos déplacements et pendant les séjours organisés dans le cadre des activités du Club : ■ Assistance complète aux personnes (recherche, rapatriement, remboursement des frais médicaux). ■ Assurance des bagages - Consultez vos correspondants.	
MULTIRISQUES DES LOCAUX	(À assurer par le Club auprès de GMF)	Pour les Clubs occupant les locaux et possédant du matériel et du mobilier : ■ Assurance des locaux et de leur contenu contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, les bris de glaces. ■ Assurance de votre matériel lorsqu'il est transporté pour les besoins de vos activités.
MANDATAIRES SOCIAUX	■ Responsabilité civile. ■ Défense civile et pénale selon le contrat souscrit par la Fédération.	

VOUS POUVEZ VOUS ASSURER DÈS MAINTENANT ! Pour souscrire, c'est très simple :
IL VOUS SUFFIT DE NOUS RETOURNER LA OU LES DEMANDE(S) D'ASSURANCE(S) DÛMENT COMPLÉTÉE(S) ET SIGNÉE(S).